

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

#### Paradis fiscaux : la liste noire s'allonge

### DOCTRINE

Page 7

#### ■ Constitutionnel

Jean-Éric Schoettl

#### De quelques questions épineuses sur le RIP « Aéroports de Paris »

### JURISPRUDENCE

Page 14

#### ■ Social

Didier Arlie

#### Reconnaissance de la formation d'un contrat de travail à partir d'une promesse unilatérale de contrat (CA Toulouse, 21 déc. 2018)

### CULTURE

Page 23

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

#### La fabrique des contes

## ACTUALITÉ

### La semaine fiscale

## Paradis fiscaux : la liste noire s'allonge <sup>144€0</sup>

Frédérique PERROTIN

L'Union européenne met à jour à jour sa liste des juridictions fiscales non coopératives, qui vise à améliorer la bonne gouvernance en matière fiscale à l'échelle mondiale et veiller à ce que les partenaires internationaux de l'Union européenne, respectent les mêmes normes de transparence que les États membres.

À la suite d'un processus intensif d'analyse et de dialogue piloté par la Commission européenne, les ministres des Finances de l'Union ont mis à jour la liste de l'Union européenne des juridictions fiscales non coopératives. Comme par le passé, les États membres sont d'office exclus de cette liste. « La liste de l'Union européenne des paradis fiscaux est un véritable succès européen. Elle a eu un effet retentissant sur la transparence et l'équité fiscales dans le monde entier », s'est félicité Pierre Moscovici, commissaire chargé des Affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes. En effet, la liste de l'Union européenne a considérablement contribué à modifier les pratiques fiscales au niveau mondial. Établie par la Commission et approuvée pour la première fois par les États membres en décembre 2017, cette liste constitue un outil commun pour faire face aux risques de pratiques fiscales abusives et de concurrence fiscale déloyale au niveau mondial. Le processus est équitable, puisque les progrès accomplis ap-

paraissent de manière visible dans la liste, et a fait progresser la transparence grâce à la publication en ligne des lettres d'engagement des pays.

#### ■ Promouvoir la bonne gouvernance fiscale

La liste de l'Union européenne a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance fiscale à l'échelle mondiale, en mettant tout en œuvre pour prévenir l'évasion et la fraude fiscales. Elle a été élaborée au cours de l'année 2017, parallèlement aux travaux menés au sein du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Même si la liste doit être réexaminée au moins une fois par an, le groupe chargé de son élaboration (le groupe « Code de conduite ») peut recommander une mise à jour à tout moment. Les pays et territoires qui restent sur la liste sont vivement encouragés à procéder aux changements qu'ils ont été invités à effectuer.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34